

**le 14 décembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 décembre 2011**

**2011 DDEEES 167 G** Subvention et convention avec L'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) pour permettre l'extension de l'Institut Henri Poincaré.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec L'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 250.000 euros est attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) pour permettre l'extension de l'Institut Poincaré.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, APDF 04191 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2011.